



Contribution du Collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes – février 2018

V28/02/18

Objectif de la note : Suite au rendez-vous avec Mme Samia Darani le 14 février, le collectif Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) a souhaité transmettre à la Délégation interministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes une contribution dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie avec des propositions concrètes.

Présentation d'AEDE : Créé en 2013, le collectif AEDE rassemble plus de 50 organisations membres actives dans tous les domaines de l'enfance (éducation, santé, handicap, accompagnement des parents, justice...) qui ont décidé de travailler ensemble avec l'objectif commun de contribuer à assurer l'effectivité des droits de l'enfant en France.

Le Collectif a été initialement créé pour participer au processus périodique de contrôle et d'application de la CIDE par le comité des droits de l'enfant des Nations Unies (rédaction en commun d'un rapport alternatif, pré-audition en juin 2015) ; la France ayant été auditionnée en janvier 2016 et ayant reçu des observations en février 2016 à mettre en œuvre d'ici 2021. Il a décidé de poursuivre son action au-delà du travail d'analyse et de propositions et mène aujourd'hui une action de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et des décideurs publics pour la mise en œuvre de ses propositions et des recommandations du Comité des droits de l'enfant. Fortement mobilisé en 2017 pour les élections, AEDE a édité en ce sens un livre blanc intitulé « Pour une République garante des droits de l'enfant » accessible en ligne et dans lequel on recense ses dernières préconisations et pistes d'actions.

Le Collectif réalise également des actions pour rendre effective la participation des enfants, notamment par le biais du réseau national d'enfants et de jeunes initié depuis 2015.

AEDE peut donc jouer un vrai rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à travers :

- **L'expertise de chacune des organisations membres sur tous les aspects de la vie des enfants et des jeunes en apportant une lecture plurielle de leur situation et de celle de leurs parents**
- **L'expertise du collectif sur l'organisation de la participation réelle des enfants et des jeunes**

Son approche et son expérience de terrain peuvent être utiles aux travaux de la délégation interministérielle autour de trois enjeux principaux découlant de l'application par la France de ses engagements internationaux en matière de droits humains fondamentaux :

1^{er} enjeu : une approche globale de l'enfant et de ses droits

Parce que cette approche est encore trop peu familière pour la plupart des décideurs publics qui abordent les questions plutôt par « thématique », **AEDE veille à rappeler l'importance et l'intérêt d'adopter une approche globale de l'enfance et de la jeunesse basée sur le respect des droits fondamentaux** (CIDE, jurisprudence de la CEDH) et sur les obligations positives des Institutions de la République.

Il apparaît que cette approche globale par les droits permet d'avoir également une lecture globale des situations et de penser sur le long terme pour trouver et mettre en œuvre les réponses adéquates en termes d'efficacité des politiques publiques et d'effectivité de la garantie des droits fondamentaux. Cela permettrait de sortir des approches habituelles des politiques enfance, jeunesse, éducation, logement, intégration, emploi, santé, etc... trop morcelées, sectorisées, réductrices qui sont mises en œuvre par une multitude d'acteurs à différents niveaux de décision. In fine elles atteignent mal leurs objectifs surtout lorsqu'elles sont remises en cause de façon quasi systématique à chaque alternance du pouvoir.

Cette approche globale par des droits interdépendants entre eux favorise une meilleure intelligence commune, la transversalité et la coopération des différents acteurs, la cohérence des temps et des lieux de vie de l'enfant du jeune et de sa famille, d'une certaine continuité au fil du temps, des âges, du développement, des parcours éducatifs et de son insertion sociale et professionnelle. Ainsi, il nous semble qu'elle est de nature à réellement favoriser la prévention et la lutte contre la pauvreté. Elle permet de faire le lien avec les causes de pauvreté

multifactorielles – monétaire, culturelle, relationnelle ... et à servir de socle à l'élaboration des politiques publiques qui y répondent.

AEDE tient à rappeler qu'il est indispensable de ne pas réduire les personnes (adultes et jeunes) aux seules difficultés qui peuvent venir freiner leur développement ou leur projet. Il est important en effet, de pouvoir s'appuyer sur leurs compétences afin de soutenir leur émancipation et la construction de leur projet de vie.

Cette approche par les droits est certainement l'une de celles sur lesquelles s'appuient les travaux de la délégation interministérielle amenée à élaborer une stratégie sur le long terme autour de cette problématique. Il nous semble qu'elle doit pouvoir être visible et lisible à la fois dans la construction des politiques publiques qu'elle va pouvoir impulser mais également pour chaque enfant, jeune, famille qui se reconnaîtra aussi comme acteur de la connaissance et du respect de ses droits.

Cette approche impose également des efforts de formation à tous les niveaux à la connaissance des droits fondamentaux, y compris pour les enfants, les jeunes et les adultes.

2^{ème} enjeu : la participation des enfants et des jeunes

Cet enjeu découle du précédent et a amené AEDE à agir depuis sa création AVEC et POUR les enfants et les jeunes. Ainsi, pour définir la stratégie de lutte contre la pauvreté, le collectif préconise que la délégation interministérielle mobilise les enfants et les jeunes qui seront les premiers intéressés par les politiques publiques qui seront mises en place.

La capacité des enfants et des jeunes à agir et à s'investir s'illustre de manière très diverse comme par exemples l'engagement volontaire dans l'animation via le passage du BAFA et l'encadrement d'accueils collectifs de mineurs (centres de vacances, centres de loisirs dans les quartiers) ou encore l'attrait croissant des jeunes pour le service civique. Cette forme de volontariat atteste d'une réelle volonté d'engagement au service de l'intérêt général. Par ailleurs, l'existence du Collège enfants au sein du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge montre que cette association réelle des enfants et des jeunes est possible et féconde. Certains d'entre eux sont issus des membres du Collectif et AEDE assure aujourd'hui la co-animation de ce collège enfants avec l'ANACEJ et le Scoutisme français en veillant avec une particulière attention à ce qu'ils soient protégés de toute forme d'instrumentalisation. D'autres conseils disposent également de collège de jeunes comme par exemple le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse qui comporte notamment un collège où siègent des jeunes et des organisations de jeunesse.

Pour mieux reconnaître l'engagement des enfants et des jeunes dans la société, AEDE préconise de systématiser les consultations d'enfants et de jeunes au niveau national et de s'assurer de la prise en compte de la parole de tous les enfants. Cette préconisation pourrait être mise en place dès maintenant : dans la phase d'élaboration de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes mais aussi et surtout dans sa phase de mise en œuvre des décisions et celle de l'évaluation sous des formes à élaborer pour garantir leur pérennité.

Fort de son expérience sur ces enjeux (organisations de jeunesse membres de notre collectif, organisation de consultations nationales, de rencontres nationales thématiques...), **AEDE est prêt à travailler avec la délégation interministérielle sur ces questions.**

Nous pourrions tout à fait travailler ensemble dans un premier temps à l'organisation d'une journée d'échanges avec des enfants/jeunes de notre réseau et des membres de la délégation en présence de M. Noblecourt. D'autres modalités de partenariat pour une association réelle des enfants et des jeunes peuvent être envisagées, réfléchies et montées ensemble.

3^{ème} enjeu : l'accès au droit commun pour toutes et tous

AEDE veut souligner l'importance de l'accès au droit commun pour toutes et tous et souhaite attirer l'attention du Délégué interministériel pour que cette stratégie s'adresse à tous les enfants c'est-à-dire à chacun d'eux y compris les enfants les plus vulnérables (enfants roms, mineurs isolés étrangers / mineurs non accompagnés...). Nous le constatons au quotidien : la plupart de ces enfants vivent dans une situation de pauvreté extrême et pour la plupart d'entre eux leurs droits ne sont pas respectés (accès à l'éducation, aux soins,

à un logement décent, failles du système de représentation qui empêche l'accès au droit...). Or, cela contrevient au principe de non-discrimination consacré par l'article 2 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

AEDE encourage la délégation à consacrer un volet important de la stratégie à la prise en compte de la pauvreté de ces enfants, trop souvent relégués aux marges de la société et à ne pas les laisser de côté comme s'ils n'appartenaient pas à notre monde commun.

Cette problématique s'illustre particulièrement dans le cas des mineurs isolés étrangers / mineurs non accompagnés dont la minorité est aujourd'hui souvent occultée par la situation migratoire. AEDE préconise de mieux accueillir les mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s en renforçant les moyens pour respecter l'obligation de mise à l'abri inconditionnelle de toute personne se déclarant mineure et isolée, afin de procéder à des évaluations dans les conditions prévues par la loi du 14 mars 2016.

Quelques propositions concrètes non exhaustives pour nourrir les groupes de travail mis en place par la Délégation pour élaborer la stratégie :

AEDE souhaite également porter à l'attention du Délégué interministériel quelques-unes de ses propositions concrètes pour alimenter les groupes de travail en charge de l'élaboration de la stratégie. On les retrouve dans ses documents de positionnement (rapport alternatif et sa synthèse, livre blanc...) remis à Mme Darani lors de l'entretien pour contribuer aux travaux des différents groupes de travail et accessibles en ligne sur : www.collectif-aede.org.

Propositions concrètes d'AEDE	
1/Eradiquer la pauvreté des enfants	<p><u>Petite enfance</u> : Promouvoir de nouveaux modes d'accueil et d'éveil qui tiennent compte de l'environnement et des conditions parentales de vie des enfants y compris des plus précaires ou encore mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance qui s'appuie sur la complémentarité des différents modes d'accueil et sur les coopérations avec les écoles et leur permettent de se développer qualitativement et quantitativement (p.463-464 du Rapport).</p> <p><u>Poursuivre les efforts du plan de lutte contre le décrochage scolaire</u> : Généraliser les accompagnements individualisés hors temps scolaire, menés entre autres par les associations d'éducation populaire (p.33 du Livre blanc).</p>
2/Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion	<p><u>Garantir un droit à la mobilité</u> : Les jeunes de notre réseau demandent le développement d'un nouveau « droit à la mobilité » (p.28 de la Synthèse) (mobilité territoriale, géographique mais aussi culturelle et sociale...). En effet, les situations de pauvreté dépassent la seule pauvreté monétaire : la question de l'isolement, du manque de liens, de relations sur lesquelles « compter », de l'ouverture à d'autres lieux, des pratiques culturelles peut se résoudre en développant des solidarités de proximité (p.23 et p.12 du Livre blanc). AEDE préconise aussi d'imposer la mise en place dans toutes les régions françaises d'un tarif réduit pour l'accès aux transports des jeunes de moins de 30 ans au sein des contrats de plan Etat-Région (p.12 du Livre blanc).</p> <p><u>Protéger les jeunes adultes les plus fragiles</u> : Conserver les contrats d'aide jeunes majeurs pour ceux qui ont été accueillis dans des structures de protection de l'enfance et des dispositifs d'accompagnement pour tous en aménageant la transition avec toutes les politiques de droit commun (p.11 du Livre blanc).</p>
3/Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté	<p><u>Favoriser l'accès à des soins de qualité pour chaque enfant</u> : Mettre en place un chèque santé national pour tous les jeunes de moins de 30 ans afin que ces derniers puissent accéder aux soins et s'offrir une complémentaire santé permettant de couvrir les dépenses indispensables comme les soins dentaires, optiques (p.27 du Livre blanc).</p> <p><u>Promouvoir l'accompagnement parental</u> : Multiplier les structures d'accueil enfants-parents et plus généralement toutes les initiatives conçues avec les parents en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations ou encore « favoriser</p>

	la reconnaissance, développer des réseaux de solidarité de proximité et l'articulation de leurs actions au meilleur niveau d'efficacité, pour lutter contre l'isolement social et favoriser de nouvelles alliances éducatives » (p.23 du Livre blanc).
4/Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours	<p><u>Education les enfants à la citoyenneté, au Droit et aux droits</u> : Une éducation juridique dès l'école primaire, avec la connaissance des droits de l'Homme et de l'enfant ainsi que l'enseignement de notions de droit civil et pénal et du fonctionnement de la Justice au collège, au-delà de l'EMC mis en place en 2017 (p.35 du Livre blanc).</p> <p><u>Promouvoir réellement la CIDE</u> : Pour une réelle connaissance de la CIDE, les enfants et les jeunes du réseau d'AEDE préconisent de diffuser à la télévision un clip qui présenterait ce texte et qui serait réalisé par des enfants et des jeunes (p.8 du Livre blanc).</p> <p><u>Garantir l'égalité d'accès à leurs droits pour les enfants partout sur le territoire</u> : Définir un système de recueil de données et des référentiels harmonisés entre les collectivités (p.14 du Livre blanc).</p> <p>Assurer un système de représentation légale uniforme à l'égard de tous les mineurs permettant d'accéder à tous leurs droits jusqu'à la majorité ou 21 ans en fonction de la situation (article L 221-1 du code l'action sociale et des familles).</p>
5/Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion	<p><u>Action en faveur des enfants migrants</u> : Développer les classes UPE2A dans tous les départements (métropole et outre-mer) ou encore accompagner dès que possible les enfants, migrants ou Roms quel que soit leur niveau pour éviter le décrochage scolaire (p.31 du Livre blanc).</p> <p><u>Action en faveur des enfants en situation de handicap</u> : Développer la scolarisation et le temps de scolarisation des enfants en situation de handicap dans le milieu ordinaire en fonction de leurs possibilités et pour ce faire développer les ULIS en milieu ordinaire (p.32 du Livre blanc).</p>
6/Piloter la pauvreté à partir des territoires	<p><u>Encourager la participation des enfants et des jeunes</u> : Importance d'associer les enfants et les jeunes dès l'élaboration des plans territoriaux, notamment par un dialogue entre les propositions des enfants et des jeunes avec celles des adultes de leur territoire et valoriser cette contribution à la vie et à la transformation du territoire (p.19 du Livre blanc).</p> <p><u>Généraliser les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)</u> : Développer les PEDT dans une optique de réduction des inégalités d'accès aux loisirs, aux activités culturelles, aux vacances, ... (p.35 du Livre blanc).</p>

Pour conclure, au-delà du temps actuel de la concertation, **AEDE souhaite s'engager sur le long terme dans un travail de partenariat avec la Délégation Interministérielle** et la faire profiter de l'expertise commune et de la grande expérience du travail en commun de ses membres au sein du Collectif. AEDE peut apporter une vision très pragmatique des situations vécues par les enfants et les jeunes en France, des « décalages » à réduire avec les obligations de respect des droits fondamentaux, et des propositions très concrètes si la Délégation souhaite lui soumettre des sujets particuliers. Le collectif peut également faciliter l'association des enfants et des jeunes dans la construction de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Au-delà du travail de contribution à l'élaboration, cette proposition de collaboration s'étend également à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui seront prises par la Délégation.

Le Collectif est à la disposition du Délégué Interministériel à sa convenance pour débattre de ces propositions lors d'un éventuel prochain rendez-vous.

